



École Saint-Édouard
376, chemin Knowlton C.P. 280
Lac Brome (Québec) J0E 1V0
Tél.; 450-243-6770 Fax : 450-243-0692
Courriel : p040 » csvdc.qc.ca
Site web : www.st-edouard.csvdc.qc.ca

Info-Parents

Info-parents du 8 mars 2017,

Remise des bulletins

Vous recevrez le bulletin de votre enfant dans la semaine du 13 mars. Ce bulletin **sera envoyé par courriel** à tous les parents dont nous avons une adresse à nos dossiers, pour les autres, une copie imprimée sera remise à l'élève. Si toutefois vous n'avez pas reçu le bulletin de votre enfant le 17 mars, veuillez en informer France au secrétariat de l'école.

Dernière étape

Nous vous rappelons que la dernière étape de l'année, qui débute le 7 mars, compte pour 60% de la note finale au bulletin. Il est donc important de continuer d'accompagner votre enfant en ce qui a trait aux devoirs et à la préparation de mini-tests, de tests et de projets de recherche.

Rappel : Épreuves de fin d'année

Voici un rappel des dates des épreuves obligatoires de fin d'année du MEES et de la commission scolaire pour les élèves de 2e, 4e et 6e année. Les élèves de 1re, 3e et 5e année ont aussi des examens de fin d'année. Les enseignantes de ces niveaux vous tiendront au courant des dates de ces évaluations.

2^e année

30 et 31 mai : Français lecture (épreuve CSVDC)

À compter du 1^{er} juin : Mathématique (épreuve CSVDC)

4^e année

30 et 31 mai : Français lecture – 4^e année (épreuve MEES)

À compter du 1^{er} juin : Mathématique (épreuve CSVDC)

5 au 7 juin : Français écriture – 4^e année (épreuve MEES)

6^e année

29 mai au 31 mai : Français lecture (épreuve MEES)

6 et 7 juin : Français écriture (épreuve MEES)

12 au 16 juin : Mathématique (épreuve MEES)

Départ des autobus - 14h56

Afin de respecter les horaires de transport du primaire et du secondaire en fin de journée, les autobus doivent quitter l'école à 14h56, donc 10 minutes après le son de la cloche. Ce qui laisse amplement le temps aux élèves de se préparer et d'arriver à temps pour embarquer dans leur autobus. Lorsque les élèves ratent leur transport scolaire, le personnel de l'école tente de contacter les parents. Si les parents ne sont pas rejoints ou bien qu'il est impossible pour eux de venir chercher leur enfant dans un délai respectable, **nous serons dans l'obligation de le diriger vers le service de garde.** Cette règle s'applique à tous les élèves quel que soit le niveau. Des frais d'un maximum de 21\$ vous seront alors facturés par le service de garde. Vous comprendrez que notre service de garde doit respecter les règles ministérielles de ratio élèves-éducateurs. Nous vous demandons de bien vouloir aviser votre enfant afin qu'il respecte l'horaire du départ des autobus et ainsi, éviter des frais de garde supplémentaires.

Rappel des règles de sécurité pour la circulation

Nous vous rappelons les règles de sécurité lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant. Nous sommes conscients qu'à certains moments de la journée, il y a beaucoup de circulation dans notre stationnement. Nous vous demandons donc de porter une attention particulière lorsque vous reculez de bien faire vos angles morts, de réduire votre vitesse lorsque vous circulez dans le stationnement et aussi, de faire preuve de courtoisie envers les autres véhicules. La sécurité de vos enfants nous tient vraiment à cœur. Merci de votre habituelle collaboration.

Les parents qui viennent reconduire leurs enfants le matin :

Si vous venez reconduire votre enfant **le matin**, vous **entrez par le chemin Knowlton** et vous allez **stationner votre véhicule dans l'espace réservé aux visiteurs.** Vous accompagnez votre enfant jusqu'à ce qu'il/elle soit passé(e) le passage piétonnier. Nous vous demandons de laisser les places de stationnement près de l'école pour le personnel.

Entre 7h30 et 8h15 il sera dorénavant interdit de circuler sur le chemin qui contourne l'église. Ce chemin sera réservé exclusivement aux autobus.

Rappel pour le soir, les autobus partent à **14h55**. Si vous venez chercher vos enfants à la fin de la journée, vous allez **stationner votre véhicule dans le stationnement réservé aux visiteurs.** **Entre 14h30 et 15h30 il sera dorénavant interdit de circuler sur le chemin qui contourne l'église. Ce chemin sera réservé exclusivement aux autobus.**

Permission fin de journée

Si votre enfant doit quitter avec un autre parent ou s'il doit se rendre à pied à un endroit précis, vous devez nous envoyer une permission écrite à la main sur laquelle vous devez inscrire la date, la personne avec qui votre enfant doit quitter (ou l'endroit où il doit se rendre) et votre signature. Sans cette permission, votre enfant devra quitter l'école comme il le fait habituellement. Merci de votre compréhension.

Vacances vs scolarisation à domicile

À la demande des services éducatifs de la commission scolaire, lorsqu'un élève s'absente pour plus de 2 semaines pour des vacances, le parent doit prendre rendez-vous avec la direction afin de compléter un formulaire pour la demande de scolarisation à domicile.

Vêtements extérieurs

Puisque nous sommes dans une période où la température est imprévisible et que les cours d'école sont très humides, nous vous rappelons l'importance que votre enfant soit habillé convenablement pour l'extérieur quand il quitte la maison le matin. Les bottes, pantalons de neige, tuque et mitaines sont obligatoires jusqu'à avis contraire. Le personnel de l'école jugera, selon l'évolution de la température durant la journée, si les élèves peuvent enlever certains vêtements pour les récréations. Nous vous suggérons des bas de rechange et des pantalons. Il est très important d'identifier les vêtements de vos enfants afin de nous faciliter la gestion des objets perdus.

Dates à retenir

Conseil d'établissement

Voici les dates des prochaines rencontres du conseil d'établissement qui se tiendront à 17h30 à l'école :

- **le lundi 13 mars ;**
- **le lundi 8 mai ;**
- **le lundi 5 juin.**

Journées pédagogiques devenant des journées de classe

Les journées suivantes seront finalement des journées de classe :

- **Le 27 mars sera un jour 8 à l'horaire** (reprise de la journée de tempête du 8 février).
- **Le 18 avril sera un jour 8 à l'horaire** (reprise de la journée de tempête du 24 janvier).

Cabane à sucre - 17 mars

Vous avez jusqu'au 10 mars pour nous faire parvenir votre coupon réponse pour le repas de cabane à sucre et votre paiement. Au menu : soupe aux pois, omelette, jambon, patates, fèves au lard, pain, marinades et, pour le dessert, pouding chômeur à l'érable. Le coût du repas pour enfant est de 6,00\$ et celui pour adulte, 8,00\$. Deux services sont prévus pour le repas. À 11h30 pour les élèves de maternelle à 3^e année et leurs parents puis à 12h15 pour les élèves de 4^e à 6^e année et leurs parents. Vous pourrez aussi faire un tour de calèche et déguster notre tire d'érable au coût de 1,00\$ chacun par personne.



Cabane à sucre du vendredi 17 mars

Veillez s.v.p. nous retourner 1 coupon par famille AVANT LE 10 mars.

Je désire commander :

Quantité		Total
	Repas pour enfant au coût de 6,00\$	
	Repas pour adulte au coût de 8,00\$	
	Tour de calèche au coût de 1,00\$	
	Tire d'érable au coût de 1,00\$	

Payable en argent comptant ou par chèque au nom d'Isabelle Marcotte

Nom de(s) élève(s) : _____

Groupe : _____

Groupe : _____

Groupe : _____

Signature du parent : _____